

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 153

26 janvier 2011

SOMMAIRE

AC Restaurants et Hôtels S.A.	7300	Lapis (Gers Investments) LP	7298
Acropol Luxembourg S.A.	7325	Lencor Investment S.A.	7338
Alisson S.A.	7308	Mallard S.A.	7305
Apiculteurs du Canton de Capellen Asbl	7326	Mark IV Holdings S.C.S.	7329
Arve Investment S.A.	7308	Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.	7302
ASO Lux S.à r.l.	7315	New Market S.A.	7336
C.D.A. Invest	7308	Nilo Investment S.A.	7338
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l.	7316	PARRICUS PARKSYSTEME Aktiengesell- schaft	7339
Edept II S.à r.l.	7316	PARRICUS PARKSYSTEME Aktiengesell- schaft	7302
Edept I S.à r.l.	7309	Pawor Group S.A.	7298
Edept V S.à r.l.	7328	Pentavest S.à r.l.	7317
E.G.I. S.A.	7342	RCP 7 (Lux) S.à r.l.	7315
Erache Investment S.A.	7316	Rica Investments S.à r.l.	7321
Esbonne S.A.	7299	Riosal Investment S.A.	7342
Fonds de formation Sectoriel pour l'Inté- rim, Association sans but lucratif	7331	Screw Holding Company S.A.	7342
Gillard Holding S.A.	7323	Seacat S.A.	7307
Grunt S.à r.l.	7303	Securitas Financial Management Luxem- bourg S.à r.l.	7305
Habran & Jensen Consulting S.à r.l.	7311	Serivodus S.à r.l.	7335
Imploziv S.A.	7335	Sherleny Investments S.A.	7343
Julien Cajot S.à r.l.	7331	Shessen Holding S.A.	7343
Kaori S.A.	7335	SJ Properties Aubervilliers DebtCo Lux S.C.A.	7344
King's Cross Asset Funding 16	7300	T.O.Summit S.A.	7335
King's Cross Asset Funding 21	7303	Transatlantic Equity S.A.	7338
King's Cross Asset Funding 29	7322	Traust Holding S.à r.l.	7309
King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ...	7309	TV Holding S.à r.l.	7339
King's Cross Asset Funding 8-MAPLE	7311	V.V.F Luxembourg SA	7344
King's Cross Asset Funding 9	7313	WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär	7344
Kinola S.A.	7337		
KKR International Flooring 1 S. à r.l.	7324		
KKR International Flooring 2 S. à r.l.	7325		

Pawor Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.615.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. les démissions de Madame Marie VASLIN, Messieurs Vicente CILETTI et Jean-François CORDEMANS, sont acceptées avec effet au 23 octobre 2010;

2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, représenté par son représentant permanent à savoir Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant professionnellement au 23, rue des Vollandes, CH-1207 Genève (Suisse), est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN, Messieurs Vicente CILETTI et Jean-François CORDEMANS, démissionnaires. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

4. Le changement du Commissaire aux Comptes actuel, à savoir la société Fin-contrôle S.A. et proposé de conférer le mandat à la société Kohnen & Associés S.à.r.l., RCS Luxembourg B-0114190, ayant son siège social situé au 62, Avenue de la Liberté, à L- 1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

Certifié sincère et conforme

PAWOR GROUP S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164222/26.

(100189567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Lapis (Gers Investments) LP, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.205.

—
Extrait de l'acte d'établissement de la Société

1. Associés. Gers Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.636, en tant qu'associé à responsabilité illimitée ("Associé Commandité"); et

Mayenne Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.606, en tant qu'associé à responsabilité limitée (l'"Associé Commanditaire").

2. Nom du partenariat. Lapis (Gers Investments) LP

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est de, directement ou indirectement, acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, des intérêts et participations, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations dans le cadre du contrat de Société.

La Société peut également, directement ou indirectement, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous les moyens.

La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées") ou toute autre société.

La Société peut, en particulier, conclure les opérations suivantes:

a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette ou de capital convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

b) avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, comme il sera considéré comme approprié; et

c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs), ou par toutes ou certaines de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée.

La Société peut réaliser toutes opérations ou investissements juridiques, commerciaux, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

5. Siège social - établissement principal et administration centrale. Le siège social de la Société est situé au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et son établissement principal et administration centrale sont situés au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Associés. L'Associé Commandité est responsable envers les tiers pour tous les passifs de la Société.

L'Associé Commanditaire est responsable à concurrence de son apport en capital. Il ne prend pas part à la gestion de la Société et n'a aucune autorité à agir pour la Société ou à interférer, de quelque façon qu'il soit, dans la gestion de la Société.

7. Gestion. La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité ne pourra vendre, transférer ou attribuer aucun des biens de la Société sans donner un préavis écrit de cette vente, transfert ou attribution à l'Associé Commanditaire au moins 94 jours avant la vente, transfert ou attribution, sauf si l'Associé Commanditaire renonce par écrit à ce préavis.

8. Capital social. Le capital social entièrement libéré est fixé à USD 6.312.740.000 (six milliards trois cent douze millions sept cent quarante mille dollars américains) auquel l'Associé Commandité a apporté USD 31.563.700,- (trente et un millions cinq cent soixante-trois mille sept cents dollars américains) en échange de sa part de commandité et l'Associé Commanditaire a apporté USD 6.281.176.300 (six milliards deux cent quatre-vingt et un millions cent soixante-seize mille trois cents dollars américains) en échange de sa part de commanditaire.

9. Date d'établissement. La Société a été constituée dans l'Etat du Delaware le 24 septembre 2010.

10. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

11. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Signé à Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Gers Investments / Mayenne Investments S.à r.l.

Associé Commandité / Associé Commanditaire

Gregor McMillan / David Widart

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010163121/64.

(100188918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Essonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trevières.

R.C.S. Luxembourg B 49.104.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2010

Première résolution

L'assemblée, décide de fixer le siège social de la Société au 3, rue des Trevières, L-2628 Luxembourg avec effet au 29 octobre 2010

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte qu'en date du 29 octobre 2010 les administrateurs Messieurs John SEIL, Reno Maurizio TONELLI et Thierry FLEMING ont donné leurs démissions de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur unique en remplacement des administrateurs démissionnaires :

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164102/20.

(100189731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

AC Restaurants et Hôtels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 46.422.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société AC RESTAURANTS & HOTELS S.A. en date du 18 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AC RESTAURANTS & HOTELS S.A. en date du 18 juin 2010, les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société J.P. Consultancy BVBA avec effet rétroactif au 19 mai 2010 de son mandat d'administrateur.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Mario ORINX, né le 2 novembre 1972 à Asse (Belgique), demeurant à Oude Baan 122, B-1790 Affligem, au mandat d'administrateur avec effet rétroactif au 19 mai 2010. Monsieur Mario ORINX est nommé pour une période de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010164152/23.

(100189196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 16, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.342.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 17 November 2010.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “King's Cross Asset Funding 16 S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.342 incorporated by a notarial on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1615 on 25 August 2006 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «King's Cross Asset Funding 16 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.342 constituée suivant un acte notarié en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1615 du 25 août 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15286. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163639/96.

(100189312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

PARRICUS PARKSYSTEME Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: Wasserbillig,

R.C.S. Luxembourg B 41.483.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 22. Januar 2007

Punkt 1

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Abberufung der folgenden Person von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied:

- Deubag AG, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg

Punkt 2

Zu neues Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Herrn Roland EBSEN, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Punkt 3

Die Abberufung des folgenden Geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes wird einstimmig zugestimmt:

- Deubag AG, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg

Für gleich lautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der außerordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2010164219/22.

(100189618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 408.510,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010164205/19.

(100189272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Grunt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 90.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169174/9.

(100196334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.068.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 17 November 2010.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “King’s Cross Asset Funding 21 S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 118.068 incorporated by a notarial on 25 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1804 on 27 September 2006 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «King's Cross Asset Funding 21 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.068 constituée suivant un acte notarié en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1804 du 27 septembre 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relaiton: EAC/2010/15288. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163640/96.

(100189345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Mallard S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 72.320.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 22 novembre 2010 le siège social de la société anonyme Mallard S.A., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164206/12.

(100189194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Securitas Financial Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.131.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Sole Partner of Securitas Financial Management Luxembourg S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 114.131, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 14th of December 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 924 page 44306 of the 11th of May 2006 and whose Articles of Incorporation were not modified.

There appeared:

Securitas Investments Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (the Sole Partner),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28th October 2010, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Securitas Sverige Finans AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 70, Lindhagensplan, S-102 28 Stockholm as liquidator (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
 5. Miscellaneous.
- III. The Sole Partner takes hereby the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Partner resolves to appoint Securitas Sverige Finans AB, prenamed, as liquidator (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de Associé unique de la société à responsabilité limitée "Securitas Financial Management Luxembourg S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.131, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 924 page 44306 du 11 mai 2006 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

Securitas Investments Luxembourg S.à r.l., une compagnie incorporée sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Securitas Sverige Finans AB, une compagnie incorporée sous les lois de la Suède, avec siège social à 70, Lindhagensplan, SE-102 28 Stockholm, en tant que liquidateur (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Securitas Sverige Finans AB, précité, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi). L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52856. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163208/119.

(100188616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.229.

—
EXTRAIT

Le 29 juin 2010, s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle ladite Assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée des Actionnaires a mis fin, avec effet au 1^{er} juillet 2010, tant au mandat d'Administrateur que l'Administrateur-Délégué au sein de la société de Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au n°63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée des Actionnaires a nommé, avec effet au 1^{er} juillet 2010, comme nouvel Administrateur, respectivement Administrateur-Délégué en remplacement de L'Administrateur respectivement Administrateur-Délégué démissionnaire, Monsieur Filip DE WILDE, né à Sint Niklaas (B), le 16/01/1972, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait Conforme

Luxembourg Marine Services S.A

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164231/22.

(100189341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

C.D.A. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.455.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2010 à 16.15 heures

Première résolution: Transfert du siège social

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Référence de publication: 2010167756/11.

(100194236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Alisson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.573.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 7 décembre 2010

Résolution Unique

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venaient à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010. Par conséquent l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet au 20 septembre 2010, le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau (Président du Conseil d'administration) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de procéder au remplacement, avec effet au 20 septembre 2010, de Monsieur Nour Eddin Nijar de sa fonction d'Administrateur au sein de la société, par la nomination de Madame Cornelia Mettlen demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. L'Assemblée Générale décide également de renouveler, avec effet au 20 septembre 2010, le mandat du Commissaire aux Comptes de HRT REVISION S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour ALISSON S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164156/21.

(100189389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Arve Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.156.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. La démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;

2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, représenté par son représentant permanent à savoir Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant professionnellement au 23, rue des Vollandes, CH-1207 Genève (Suisse), est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme

ARVE INVESTMENT S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164158/21.

(100189576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Traust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 73.803.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 30 novembre 2010 le siège social de la société à responsabilité limitée Traust Holding S.à r.l., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164242/12.

(100189201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Edept I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.744.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2010.

En date du 6 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 22 novembre 2010.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à Den Haag, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 22 novembre 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan Dejans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010164290/24.

(100189752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.296.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 17 November 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “King’s Cross Asset Funding 7-PRUCE S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B

111.296 incorporated by a notarial on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 227 on 1 February 2006 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Industries d’Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, (l’“Associé Unique”);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «King’s Cross Asset Funding 7-SPRUCE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.296 constituée suivant un acte notarié en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 1^{er} février 2006 (la “Société”). Les statuts n’ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15281. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163643/97.

(100189225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Habran & Jensen Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 134.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010169178/11.

(100196648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.295.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 17 November 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “King’s Cross Asset Funding 8-MAPLE S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 111.295 incorporated by a notarial on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 225 on 1 February 2006 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Industries d’Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l’“Associé Unique”);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «King’s Cross Asset Funding 8-MAPLE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.295 constituée suivant un acte notarié en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 1^{er} février 2006 (la “Société”). Les statuts n’ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15283. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163644/97.

(100189271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.494.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 17 November 2010.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 9 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.494 incorporated by a notarial on 25 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 252 on 3 February 2006 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «King's Cross Asset Funding 9 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.494 constituée suivant un acte notarié en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 3 février 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15285. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163645/96.

(100189290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

RCP 7 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.017.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RCP 7 (Lux) S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2010169372/12.

(100197165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.506,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.761.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 29 novembre 2010 que l'associé unique a décidé comme suit:

- de révoquer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 29 novembre 2010;
- de révoquer Amiirah Romjhon, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérante de la Société et ce avec effet au 29 novembre 2010;
- de nommer Sue Woodman, ayant son adresse professionnelle au 25 Bedford Street, London WC2E 9ES, Royaume-Uni en qualité de gérante de la Société avec effet au 29 novembre 2010 pour une durée indéterminée.
- de nommer Arnold Spruit, ayant son adresse professionnelle au 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, en qualité de gérant de la Société avec effet au 29 novembre 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

*Signature
Gérant*

Référence de publication: 2010164159/20.

(100189435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 250.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, les associés ont accepté la démission de Monsieur Georges Zimer, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 6 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour la société

Sophie Mellinger

Gérante

Référence de publication: 2010164168/16.

(100189274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Erache Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.387.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. la démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;

2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme

Erache Investment S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164173/21.

(100189337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Edept II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.743.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2010.

En date du 6 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 22 novembre 2010.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à Den Haag, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 22 novembre 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Johan Dejans

- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010164291/24.

(100189751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Québec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on October 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2601 of November 29, 2010.

II. That the capital of the Company is set at three million four hundred seventy-one thousand one hundred thirty-one Euros and twentyeight Cents (EUR 3,471,131.28) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by twenty million (20,000,000) class B shares and by three hundred and two million one hundred thirteen thousand one hundred twenty-eight (302,113,128) class C shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 24,489,120 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 19,591,296 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;

3. 198,380 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
4. 158,704 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
5. 312,500 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
6. 250,000 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
7. 1,510,566 Class C shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
8. 290,468,781 Class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
9. 10,133,781 Class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred twelve thousand one hundred forty-six Euros and fifty-five Cents (EUR 212,146.55) so as to raise it from its present amount of three million four hundred seventy-one thousand one hundred and thirty-one Euros and twenty-eight Cents (EUR 3,471,131.28) to three million six hundred eighty-three thousand two hundred seventy-seven Euros and eighty-three Cents (EUR 3,683,277.83) by the creation and the issue of twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) new class D shares of a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) new class D shares as follows:

(a) twenty million seven hundred eighty-one thousand one hundred twenty-nine (20,781,129) new class D shares by Index Ventures V (Jersey), L.P. by a contribution in cash of two hundred seven thousand eight hundred eleven Euros and twenty-nine Cents (EUR 207,811.29);

(b) one hundred sixty-eight thousand three hundred forty-three (168,343) new class D shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one thousand six hundred eighty-three Euros and forty-three Cents (1,683.43);

(c) Two hundred sixty-five thousand one hundred eighty-three (265,183) new class D shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of two thousand six hundred fifty-one Euros and eighty-three Cents (EUR 2,651.83).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of two hundred twelve thousand one hundred forty-six Euros and fifty-five Cents (EUR 212,146.55) so as to raise it from its present amount of three million four hundred seventy-one thousand one hundred and thirty-one Euros and twenty-eight Cents (EUR 3,471,131.28) to three million six hundred eighty-three thousand two hundred seventy-seven Euros and eighty-three Cents (EUR 3,683,277.83) by the creation and the issue of twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) new class D shares of a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) new class D shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) twenty million seven hundred eighty-one thousand one hundred twenty-nine (20,781,129) new class D shares by Index Ventures V (Jersey), L.P. by a contribution in cash of two hundred seven thousand eight hundred eleven Euros and twenty-nine Cents (EUR 207,811.29);

(b) one hundred sixty-eight thousand three hundred forty-three (168,343) new class D shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one thousand six hundred eighty-three Euros and forty-three Cents (1,683.43);

(c) Two hundred sixty-five thousand one hundred eighty-three (265,183) new class D shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of two thousand six hundred fifty-one Euros and eighty-three Cents (EUR 2,651.83).

The twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) new class D shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of two hundred twelve thousand one hundred forty-five Euros and fifty-five (EUR 212,146.55) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class D shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at three million six hundred eighty-three thousand two hundred seventy-seven Euros and eighty-three Cents (EUR 3,683,277.83) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by twenty million (20,000,000) class B shares, by three hundred and two million one hundred thirteen thousand one hundred twenty-eight (302,113,128) class C shares and by twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) class D shares each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées “ne varietur” par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. avec siège social au 41, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du

notaire soussigné en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2601 du 29 novembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent soixante et onze mille cent trente et un euros et vingt-huit cents (EUR 3.471.131,28,-) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) parts sociales de classe A, vingt millions (20.000.000) parts sociales de classe B et trois cent deux millions cent treize mille cent vingt-huit (302.113.128) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 24.489.120 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 19.591.296 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.
2. 198.380 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 158.704 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
4. 312.500 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
5. 250.000 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
6. 1.510.566 parts sociales de classe C pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
7. 290.468.791 parts sociales de class C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
8. 10.133.781 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent douze mille cent quarante-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 212.146,55) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante et onze mille cent trente et un euros et vingt-huit cents (EUR 3.471.131,28) à trois millions six cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-trois (EUR 3.683.277,83) par la création et l'émission de vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) nouvelles parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) nouvelles parts sociales de classe D comme suit:

(a) vingt millions sept cent quatre-vingt-un mille cent vingt-neuf (20.781.129) nouvelles parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent sept mille huit cent onze euros et vingt-neuf cents (EUR 207.811,29);

(b) cent soixante-huit mille trois cent quarante-trois (168.343) nouvelles parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de mille six cent quatre-vingt-trois euros et quarante-trois cents (EUR 1.683,43);

(c) deux cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-trois (265.183) nouvelles parts sociales de classe D pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de deux mille six cent cinquante et un euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 2.651,83).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent douze mille cent quarante-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 212.146,55) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante et onze mille cent trente et un euros et vingt-huit cents (EUR 3.471.131,28) à trois millions six cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 3.683.277,83) par la création et l'émission de vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) nouvelles parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les de vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) nouvelles parts sociales de classe D sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) vingt millions sept cent quatre-vingt-un mille cent vingt-neuf (20.781.129) nouvelles parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent sept mille huit cent onze euros et vingt-neuf cents (EUR 207.811,29);

(b) cent soixante-huit mille trois cent quarante-trois (168.343) nouvelles parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de mille six cent quatre-vingt-trois euros et quarante-trois cents (EUR 1.683,43);

(c) deux cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-trois (265.183) nouvelles parts sociales de classe D pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de deux mille six cent cinquante et un euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 2.651,83).

Les vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) nouvelles parts sociales de classe D ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux cent douze mille cent quarante-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 212.146,55), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe D, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à trois millions six cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 3.683.277,83) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de Parts Sociales de classe A, par vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de classe B, par trois cent deux millions cent treize mille cent vingt-huit (302.113.128) parts sociales de classe C et par vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) parts sociales de classe D chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC / 2010 / 54363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Pour le Receveur (signé): Tom BENNING.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163696/251.

(100189470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Rica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.033.

En date du 17 novembre 2010, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination de EURAUDIT S.à r.l. ayant pour adresse professionnelle le 16, Allée Marconi, L-2012 Luxembourg à la fonction de Commissaire de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2010164224/16.

(100189475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 29, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.028.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 17 November 2010.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “King’s Cross Asset Funding 29 S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 124.028 incorporated by a notarial on 25 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 569 on 10 April 2007 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Industries d’Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l’“Associé Unique”);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «King's Cross Asset Funding 29 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.028 constituée suivant un acte notarié en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 569 du 10 avril 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15276. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010164748/96.

(100190132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Gillard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 17, Domaine de Brameschhaff.

R.C.S. Luxembourg B 83.299.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Gillard Holding S.A. tenu le 10 janvier 2007

Au cours de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenu au siège social de Gillard Holding S A. le 10 janvier 2007 après avoir établi la remplissage des conditions légales et statutaires concernant les formalités et le quorum, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les membres actuels du Conseil d'Administration,

- Mlle. Indrawatie JHAPAR, 42, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210, Luxembourg;

- M Vincent MOES, 42, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210, Luxembourg;
- Husa Asset Management S.A., 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI);

sont révoqués avec effet le jour d'hui, le 10 janvier 2007.

2. Que le Conseil d'Administration se compose, avec effet le jour d'hui, le 10 janvier 2007 uniquement de:
STICHTING VERMOGENSBEHEER SENIOREN, siégeant Wim Duisenbergplantsoen 31, 6221 SE Maastricht, les Pays-Bas, administrateur unique pour une période de six ans prenant fin le 10 janvier 2013.

3. D'accepter la désignation de Mlle. Indrawatie JHARAP, demeurant 42, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, comme représentant permanente chargé de l'accomplissement de cette mission en nom et pour compte de STICHTING VERMOGENSBEHEER SENIOREN, comme visé en l'article 51bis de la Loi sur les sociétés commerciales de 10 août 1915, pour une période de six ans prenant fin le 10 janvier 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Indrawatie JHARAP
Président

Excerpt of the Official report of the Extraordinary General Assembly of Shareholders in Gillard Holding S.A. held January 10th 2007

During the General Assembly of Shareholders held at the registered office of Gillard Holding S.A. on January 10th, 2007, after having established compliance with the statutory and legally requirements regarding formalities and quorum, the following resolutions were adopted:

1. The current members of the Board of Directors,

- Miss Indrawatie JHAPAR, 42, boulevard Napoleon I^{er} L-2210, Luxembourg;
- Mister Vincent MOES, 42, boulevard Napoleon I^{er} L-2210, Luxembourg;
- Husa Asset Management S.A, 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI);

are dismissed effective today, the 10th of January 2007.

2. That the Board of Directors will, effective today, the 10th of January, 2007 onwards be uniquely composed of:
STICHTING VERMOGENSBEHEER SENIOREN, with registered office at Wim Duisenbergplantsoen 31, 6221 SE Maastricht, The Netherlands.

sole director for a period of six years ending January 10th, 2013.

3. To accept the designation of Miss Indrawatie JHARAP, residing 42, boulevard Napoleon I^{er}, L-2210 Luxembourg as the permanent representative charged with the execution of this mission in the name and for the account of STICHTING VERMOGENSBEHEER SENIOREN as meant in article 51bis of the Law concerning commercial companies of August 10th, 1915, for a period of six years ending January 10th, 2013.

Luxemburg, December 10th, 2010.

Indrawatie JHARAP
President

Suite la traduction en la langue française:

Référence de publication: 2010164185/50.

(100189483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

KKR International Flooring 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.550.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.283.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 9 décembre 2010 les associés de la Société ont

- accepté la démission de Monsieur Enrico Grasso avec effet au 8 décembre 2010 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant);

- nommé Monsieur Matteo Bozzo en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 9 décembre 2010 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Matteo Bozzo, né le 8 mars 1982 à Gênes en Italie, gérant, avec adresse professionnelle
au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni Gérant
Frank Thihatmar, né le 11 février 1971 à Warendorf, en Allemagne, avec adresse
professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse
professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle
au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant

Pour KKR International Flooring 1 S.à r.l.
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2010164323/26.

(100189767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

KKR International Flooring 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.561.425,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.167.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 9 décembre 2010 les associés de la Société ont

- accepté la démission de Monsieur Enrico Grasso avec effet au 8 décembre 2010 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant);
- nommé Monsieur Matteo Bozzo en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 9 décembre 2010 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Matteo Bozzo, né le 8 mars 1982 à Gênes en Italie, gérant, avec adresse professionnelle
au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni Gérant
Frank Thihatmar, né le 11 février 1971 à Warendorf, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue
de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse
professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle
au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant

Pour KKR International Flooring 2 S.à r.l.
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2010164324/26.

(100189770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Acropol Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schiffange, 22, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 76.612.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168956/10.

(100196145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Apiculteurs du Canton de Capellen Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4951 Bascharage, 28, Cité Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg F 8.559.

Conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25.04.2009 de l'union des apiculteurs du canton de Capellen, association agricole constituée par un acte sous seing privé du 24 novembre 1946 (publication au Mémorial B9 page 185 du 22.02.1947) cette association agricole est convertie en association sans but lucratif en conformité avec l'article 10 du règlement grand-ducal du 17 septembre 1945 tel que modifié.

Entre les soussignés:

Dammé Roger, de nationalité luxembourgeoise, ingénieur technicien, né le 03.03.1963 à Differdange, domicilié à L-4951 Bascharage, 28, cité Ch. De Gaulle

Schons Guy, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire de l'Etat, né le 01.03.1963 à Luxembourg, domicilié à L-5351 Oetrange, 9, rue chemin de fer

Schmitz Mario, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire de l'Etat, né le 08.03.1963 à Luxembourg, domicilié à L-8355 Gamich, 4, rue de Holzem

Guth Jos, de nationalité luxembourgeoise, retraité, né le 23.12.1948 à Pétange, domicilié à L-5460 Trintange, 12, rue des Vignes

Chierici Amadeo, de nationalité luxembourgeoise, retraité, né le 13.02.1950 à Luxembourg, domicilié à L-8394 Olm, 3b, rue de Kehlen

Frères Gérard, de nationalité luxembourgeoise, retraité, né le 05.07.1924 à Mersch, domicilié à L-4940 Bascharage, 283, route de Luxembourg

Gidt Georges, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire de l'Etat, né le 05.12.1960 à Luxembourg, domicilié à Dondelange, 11, rue du Moulin

Hoffmann Antoine, de nationalité luxembourgeoise, retraité, né le 15.07.1935 à Arsdorf, domicilié à L-4964 Clemency, 50, rue de Grass

Jung Guy, de nationalité luxembourgeoise, employé privé, né le 14.02.1957 à Luxembourg, domicilié à L-5316 Contern, 24, rue de Syren

Glesener Georges, de nationalité luxembourgeoise, retraité, né le 29.01.1937 à Luxembourg, domicilié à L-1145 Luxembourg, 124, rue des Aubépines

Ney Robert, de nationalité luxembourgeoise, retraité, né le 25.01.1946 à Esch-Alzette, domicilié à L-6981 Rameldange, 11, am Aepelwee

I. Nom, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination L'association porte la dénomination "Apiculteurs du Canton de Capellen Asbl".

Art. 2. Siège social. Le siège se situe à L-4951 Bascharage, 28, cité Ch. De Gaulle, l'adresse postale à L-8201 Marner, Boîte postale 37.

Le Conseil d'administration est habilité à transférer le siège dans tout autre lieu de la commune.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

II. Objets en vue desquels, l'association est créée

Art. 4. Objet de l'association. L'association prend toutes les mesures destinées à

- promouvoir et à encourager l'apiculture,
- conserver et à améliorer la biodiversité,
- promouvoir et protéger les produits de l'apiculture luxembourgeoise

L'association peut

- s'affilier à des organisations nationales et internationales, poursuivant des objectifs compatibles avec son objet,
- entreprendre toutes les démarches qu'elle juge nécessaires, pour réaliser son objet.

III. Membres

Art. 5. Nombre minimum des membres. Le nombre minimum de membres de l'association ne pourra être inférieur à cinq.

Art. 6. Modalités d'adhésion des membres. Chaque apiculteur ou toute personne intéressée par l'apiculture peut devenir membre de l'association. Les membres peuvent être des personnes physiques ou morales.

L'adhésion d'un nouveau membre est soumise à l'approbation du conseil d'administration. La liste des membres est tenue à jour par le conseil d'administration.

Art. 7. Démission d'un membre. La sortie d'un membre a lieu par démission ou par décès.

Est également réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas sa cotisation. La démission de plein droit prend effet trois mois à partir de l'échéance de la cotisation qui est fixée au 1^{er} janvier de chaque année.

IV. L'assemblée Générale

Art. 8. Définition. L'assemblée générale est la plus haute instance de l'association. Elle se compose de tous les membres. Chaque membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre.

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou, à défaut, par le vice-président ou, par défaut, par le plus âgé des membres du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités des convocations à l'assemblée générale. L'assemblée générale doit être convoquée au moins une fois par an par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. La convocation doit être adressée aux membres au moins 7 jours avant la date de l'assemblée générale.

L'ordre du jour de l'assemblée générale doit être joint à la convocation. Seuls les points qui y sont inscrits peuvent faire l'objet de discussions.

Exception: Toute proposition, signée d'un nombre égal au vingtième des membres de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 10. Décisions soumises à l'approbation de l'assemblée générale. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les décisions suivantes:

- 1) Modification des statuts
- 2) Nomination et révocation des administrateurs
- 3) Approbation du budget et des comptes et fixation des cotisations
- 4) Dissolution de l'association
- 5) Exclusion d'un membre
- 6) Détermination des modes de liquidation
- 7) Nomination des réviseurs de compte

Les résolutions sub. 2, 3, 6 et 7 sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions sub. 1, 4 et 5 exigent une majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par courrier.

Art. 11. Exclusion d'un membre. Un membre peut être exclu de l'association si d'une manière quelconque il a porté gravement atteinte à l'objet de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la majorité des voix exprimés jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de ses fonctions. Avant toute proposition d'exclusion du conseil d'administration, suivie par une éventuelle décision d'exclusion de l'assemblée générale, le membre concerné doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'expliquer y relativement.

Le membre exclu n'a pas le droit au remboursement des cotisations versées.

Art. 12. Dissolution de l'association. L'assemblée générale pourra délibérer valablement sur la dissolution de l'association si les deux tiers des membres sont présents.

Si la première assemblée ne réunit pas les deux tiers des membres, une deuxième assemblée devra être convoquée. Cette dernière pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. La décision doit être prise à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. La décision sera ensuite soumise à l'homologation du tribunal civil.

V. Nomination, pouvoirs et Obligations des administrateurs

Art. 13. Nomination des membres du conseil d'administration. Les administrateurs sont élus à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée générale. Le conseil d'administration doit être composé de 4 administrateurs au moins et de 13 au maximum.

Art. 14. Durée du mandat des administrateurs. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 4 ans. La moitié des mandats est renouvelée tous les 2 ans. La réélection est possible. Le président fait partie de la deuxième série de réélections.

Les candidatures pour les élections du conseil d'administration sont à adresser par écrit au président ou à au vice-président avant le début de l'assemblée générale.

Art. 15. Composition du conseil d'administration. Le conseil d'administration désigne entre ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 16. Exercice de la gestion. L'exercice commence le 1^{er} janvier de chaque année et les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

Sur invitation du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il agit de façon collégiale. Le mode de convocation, le quorum requis ainsi que la prise de décisions sont fixés comme suit:

- Tous les membres doivent être convoqués,
- La présence de la majorité des membres est requise pour pouvoir délibérer,
- Les décisions se prennent à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Art. 17. Pouvoirs et obligations. Le conseil d'administration gère toutes les activités de l'association et rend annuellement compte de sa gestion à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration représente l'association vis-à-vis des tiers et l'engage par la signature conjointe de deux des personnes suivantes: du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier.

Le conseil d'administration peut établir un règlement interne qui ne pourra être contraire aux statuts.

VI. Dispositions diverses

Art. 18. Taux maximum des cotisations annuelles à payer. Le montant maximum de la cotisation annuelle ne peut dépasser la somme de 70 euros.

Art. 19. Emploi du patrimoine de l'association en cas de dissolution. L'assemblée générale qui prononce la dissolution déterminera l'affectation des biens et à défaut de l'assemblée générale de statuer sur ce point, les liquidateurs donneront aux biens une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet, en vue duquel l'association avait été créée.

Les résolutions de l'assemblée générale et les décisions en justice relatives à la dissolution de l'association aux conditions de la liquidation et à la désignation des liquidateurs seront publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 20. Mode de règlement des comptes. Les comptes de l'association sont vérifiés annuellement par au moins 2 réviseurs de caisse, nommés pour une durée de 3 ans par l'assemblée générale à la majorité simple des voix des membres présents et représentés. Leur mandat est renouvelable. Un réviseur ne peut être membre du conseil d'administration.

Art. 21. Disposition finale. Les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Art. 22. Disposition transitoire. L'ensemble de l'actif et du passif de l'union des apiculteurs du canton de Capellen ainsi que tous les engagements pris par cette association agricole sont repris par la présente association sans but lucratif.

Fait à Capellen, le 24 avril 2010.

Dammé Roger / Schons Guy / Schmitz Mario / Guth Jos / Gidt Georges /
Hoffmann Antoine / Jung Guy / Glesener Georges / Chirici Amadeo /
Ney Robert / Joé Molitor Marcel Zoller.

Référence de publication: 2010164150/138.

(100189482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Edept V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.764.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2010.

En date du 6 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 22 novembre 2010.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à Den Haag, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 22 novembre 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan Dejans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010164292/24.

(100189748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Mark IV Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.331.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite simple Mark IV Holdings S.C.S (the "Company") having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, incorporated on 3 February 2004 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-2098 of 26 October 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 12 November 2009 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Nr. C-2537 of 29 December 2009.

The meeting was presided over by Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Christophe Bregeon, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Céline Marchand, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue were present or represented at the present meeting.

III. All shareholders present or represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read:

"All the shares of Commandité are held by Mark IV Holdings, LLC, a limited liability company with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, or by any person who will have appropriated, been attributed, or otherwise acquired the shares of Commandité pursuant to the enforcement of a pledge over such shares."

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted unanimously:

Sole resolution

The general meeting resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"All the shares of Commandité are held by Mark IV Holdings, LLC, a limited liability company with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, or by any person who will have appropriated, been attributed, or otherwise acquired the shares of Commandité pursuant to the enforcement of a pledge over such shares."

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of: Mark IV Holdings, LLC, Mr Mark Gilbert Barberio and Mr Edward Rae Steele. There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite simple Mark IV Holdings S.C.S (la «Société») ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, constituée le 3 février 2004 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° C-2098 du 26 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 novembre 2009 suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, n° C-2537 du 29 décembre 2009.

L'assemblée était présidée par M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Christophe Bregeon, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Céline Marchand, licenciée en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions étaient présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

«L'ensemble des parts de Commandité est détenu par Mark IV Holdings, LLC, une limited liability company, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ou par toute personne qui en aura pris possession, se sera vu attribuer, ou aura autrement acquis les parts de Commandité suite à la réalisation du gage sur ces parts.»

Après l'approbation par l'assemblée générale de ce qui précède, les résolutions ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

«L'ensemble des parts de Commandité est détenu par Mark IV Holdings, LLC, une limited liability company, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ou par toute personne qui en aura pris possession, se sera vu attribuer, ou aura autrement acquis les parts de Commandité suite à la réalisation du gage sur ces parts.»

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé de: Mark IV Holdings, LLC, Mr Mark Gilbert Barberio et Mr Edward Rae Steele.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute nature devant être supportés par la Société sont estimés à mille deux cents Euros. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais prend acte que, à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise l'emportera.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, C. BREGEON, C. MARCHAND, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2010. Relation LAC/2010/53638. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164111/105.

(100189069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg F 8.120.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 octobre 2010 que les statuts de l'association ont été modifiés comme suit:

Art. 3. L'article 3 est modifié et prendra dès à présent la teneur suivante:

"L'association a pour objet:

- la définition de la politique générale en matière de formation sectorielle des salariés du secteur du travail intérimaire;
- la définition des programmes et la remise des diplômes;
- la validation des projets de formation des entreprises de travail intérimaire;
- la surveillance de l'organisme gestionnaire et/ou collecteur;
- la collecte des cotisations liées à la formation sectorielle intérim;
- la collecte des subsides dans le cadre de cette formation;
- l'organisation de formations;
- la promotion du FSI et de ses activités;
- toute prestation commerciale en relation avec son objet social.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet."

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

ULEDI A.s.b.l. / Fedil-Business Federation Luxembourg / CDEC A.s.b.l.

Représentée par M. Fabrice Poncé / Représentée par M. Robert Dennewald / Représentée par M. Christian Thiry

Référence de publication: 2010164176/25.

(100189642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Julien Cajot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 157.221.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant le soussigné Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Giorgetti, ingénieur, né le 30 août 1958 à Luxembourg, domicilié au 102, Kohlenberg à L-1870 Luxembourg,

dûment représenté par Madame Astrid Wagner, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2010, et

2) Monsieur Marc Giorgetti, diplômé en gestion d'entreprises, né le 19 août 1961 à Luxembourg, domicilié au 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange,

dûment représenté par Madame Astrid Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2.

2.1 La société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des

titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2 La société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la société ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la société, ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la société peut notamment:

- en respectant les limites de la loi, rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.4 En particulier, la société pourra agir en tant qu'associé commandité et gérant de Julien Cajot et Cie, une société en commandite simple, ayant son siège social à L-3370 Leudelange, 1, Zone Industrielle Grasbusch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 7.784.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Julien Cajot S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000) représenté par deux cent soixante-dix (270) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Art. 7. Cession de parts.

a. Dispositions générales

1. Les dispositions du présent article s'appliquent à tout transfert volontaire ou forcé, à titre onéreux ou à titre gratuit, en usufruit, en nue-propiété ou en pleine propriété de parts.

2. Les parts sont librement transmissibles entre associés, sous réserve du droit de préemption organisé par les paragraphes 10, 11 et 12 du présent article.

3. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés donné en assemblée générale.

4. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés.

Cet agrément n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort à des descendants en ligne directe.

Un transfert de la pleine propriété ou de la nue-propiété de parts pour cause de mort ne peut avoir lieu au profit du conjoint survivant.

5. La cession des parts n'est opposable à la société qu'après lui avoir été notifiée ou après avoir été acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6. Toutes les notifications faites en exécution du présent article se font par lettre recommandée à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

7. Le prix des parts offertes ou disponibles en vente conformément au présent article à un ou plusieurs associés ne pourra dépasser un montant fixé chaque année par l'assemblée générale des associés. A cet effet, les avoirs de la société sont évalués annuellement à leur valeur de marché moins une décote de vingt pour cent (20%), aucune valeur n'étant à attribuer aux éléments immatériels tels que le fonds de commerce. Le prix auquel les parts seront acquises sera payable le jour de l'acquisition.

b. Procédure d'agrément

8. L'associé qui désire céder ses parts à un non-associé notifie aux gérants de la société une demande d'agrément indiquant les nom, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés, le nombre de parts dont la cession est projetée, ainsi que le prix de cession convenu. L'un des gérants de la société convoque une assemblée générale des

associés dans un délai de soixante (60) jours à dater de la notification de la demande d'agrément pour accepter ou non la cession proposée. Si les associés réunis en assemblée générale n'agrément pas à l'unanimité le cessionnaire proposé, la procédure de préemption telle qu'organisée par le présent article prend cours.

9. Lorsque l'agrément d'un transfert de parts pour cause de mort est requis en vertu du paragraphe 4. du présent article, chaque ayant droit de l'associé décédé notifie sa demande d'agrément aux gérants de la société. L'un des gérants convoque une assemblée générale des associés dans un délai de soixante (60) jours à dater de la notification de la demande d'agrément pour accepter ou non le transfert proposé. Si les associés réunis en assemblée générale n'agrément pas à l'unanimité l'ayant droit concerné, la procédure de préemption telle qu'organisée par le présent article prend cours.

c. Procédure de préemption

10. En cas de refus d'agrément d'un cessionnaire ou d'un ayant droit conformément aux deux paragraphes précédents, ainsi qu'en cas de cession de parts entre associés, un droit de préemption des parts naît au profit des associés non vendeurs ou survivants, au prorata de leur participation dans le capital de la société. Ce droit de préemption s'exerce dans un premier temps au sein de la branche familiale de l'associé vendeur ou décédé, chaque groupe composé de l'un des fondateurs de la présente société et de ses descendants en ligne directe constituant une branche familiale. Dans les trente (30) jours de l'assemblée générale, les associés de la branche familiale de l'associé vendeur ou décédé font savoir aux gérants de la société s'ils exercent ou non leur droit de préemption, en mentionnant le nombre de parts qu'ils souhaitent acquérir. L'absence de réponse dans ledit délai vaut renonciation au droit de préemption. Les associés peuvent aussi renoncer à leur droit de préemption par une notification adressée aux gérants de la société dans le même délai. Le non exercice total ou partiel par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres associés de la branche familiale de l'associé vendeur ou décédé pendant un nouveau délai fixé à trente (30) jours. L'un des gérants en avise ces associés sans délai par voie de notification.

11. Si le nombre de parts pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est inférieur au nombre de parts offertes dans la branche familiale concernée, un droit de préemption naît sur ces parts au profit des associés membres des autres branches familiales. Il s'exerce, à l'issue de la procédure organisée par le paragraphe précédent, dans les mêmes délais et selon la même procédure que ceux prévus au paragraphe précédent.

12. A l'issue de la procédure organisée par les paragraphes qui précèdent et faute d'un achat par la société, à considérer dans ce cas comme un associé, des parts concernées dans les trente (30) jours suivant l'issue de cette procédure le cessionnaire ou l'ayant droit concerné peut devenir propriétaire des parts sur lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Aussi longtemps que la société est administrée par plusieurs gérants et sauf disposition contraire dans les présents statuts, la société n'est valablement engagée en toutes circonstances que par les signatures conjointes de deux gérants.

Toutefois, pour les engagements ne dépassant pas deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), la société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 18. En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présents statuts, les associés en conflit tenteront, dans un premier stade, de le régler à l'amiable. Au cas où cette conciliation n'aboutirait pas, le différend est soumis à un collège de trois arbitres.

En cas de recours à l'arbitrage, le bâtonnier en exercice de l'Ordre des avocats du barreau de Luxembourg procédera dans un délai de quinze jours, à partir du moment où il est saisi par l'un des associés en conflit, à la nomination de deux arbitres. Les deux arbitres procéderont, dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination, à la nomination d'un troisième arbitre qui formera avec eux le tribunal arbitral et présidera. A défaut de désignation des arbitres dans les délais indiqués ci-dessus, ils seront désignés à la requête de l'associé le plus diligent par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Les arbitres statueront en droit. Sans préjudice de l'article 1244 du Code de procédure civile, leur sentence ne sera susceptible d'aucun recours. Ils ne seront pas tenus de respecter les règles et délais de la procédure, sauf toutefois l'audition des associés en conflit ou de leurs conseils et le dépôt des conclusions.

Ils rendront leur sentence dans le mois de la clôture des débats.

L'arbitrage aura lieu à Luxembourg et se déroulera en français. Les articles 1224 à 1251 du Code de procédure civile seront applicables.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Marc Giorgetti, prénommé,

paye cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) pour une souscription à cent trente-cinq (135) parts sociales; et

2. Monsieur Paul Giorgetti, prénommé,

paye cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) pour une souscription à cent trente-cinq (135) parts sociales.

Total: deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000) payés pour la souscription de deux cent soixante-dix (270) parts sociales.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la société:

a) Monsieur Paul Giorgetti, né le 30 août 1958 à Luxembourg, domicilié au 102, Kohlenberg à L-1870 Luxembourg; et

b) Monsieur Marc Giorgetti, né le 19 août 1961 à Luxembourg, domicilié au 2, route de Luxembourg à L-7423 Don-delange.

3. Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée illimitée.

4. L'adresse du siège social de la société est fixée au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WAGNER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/55049. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010164000/189.

(100189439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Kaori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.186.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. La démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;
2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;
3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme
KAORI S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010164191/21.

(100189336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Imploziv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.188.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 26 novembre 2010

L'assemblée générale, accepte la démission de M. Jean-Louis JACQUES de ses fonctions d'administrateur et nomme, en remplacement, Monsieur Arnaud WEBER, employé privé, demeurant 3bis Rue des Jardiniers à F-54400 Longwy.

Son mandat prend fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe LEBRUN.

Référence de publication: 2010165089/13.

(100189744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Serivadus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.322.

—
Rectificatif du dépôt L1000121533 du 06/08/2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010169395/12.

(100197052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

T.O.Summit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.499.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.O. SUMMIT

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010169447/12.

(100196988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

New Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.093.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEW MARKET S.A." (numéro d'identité 2008 22 01 298), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.093, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 589 du 8 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Insertion à l'article 7 des statuts d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

3) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 11. des statuts."

4) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Strassen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 7 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 11. des statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Cristina FLOROIU et de Mademoiselle Ingrid LAFOND comme administrateurs et de Mademoiselle Andreea ANTONESCU comme administrateur, respectivement présidente du conseil d'administration, ainsi que de la société anonyme "FIDALPHA S.A." comme commissaire aux comptes de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique Monsieur Guillaume BERNARD, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée "CLAP SARL" ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.909.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4248. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 2 décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010164212/82.

(100189440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Kinola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.620.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. La démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;

2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurent au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme
KINOLA S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010164194/21.

(100189332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Transatlantic Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 19.557.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010169482/12.

(100196679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Lencor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. La démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;
2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;
3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme
LENCOR INVESTMENT S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010164196/21.

(100189358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Nilo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.680.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. La démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;
2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;
3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme
 NILO INVESTMENT S.A.
 Signature
 Mandataire

Référence de publication: 2010164215/21.

(100189350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

PARRICUS PARKSYSTEME Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: Wasserbillig,
 R.C.S. Luxembourg B 41.483.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 28. Juli 2009

Punkt 1

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Nadine HIRTT, wohnhaft in L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden
- Herrn Roland EBSEN, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Herrn Werner HOFMANN, wohnhaft in L-1473 Luxembourg, 51, rue J.B. Esch

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Punkt 2

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft Fiduciaire Socodit S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves als Aufsichtskommissar. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Für gleich lautenden Auszug
 Unterschrift
 Der Vorsitzende der außerordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2010164220/21.

(100189618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
 R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) «TeamViewer Holdings Ltd.», a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG 110, the British Virgin Islands, registered with the Companies Registry of the British Virgin Islands under number 1541031,

being the holder of seven billion seven hundred forty million five hundred sixteen thousand three hundred ninety (7,740,516,390) Class B preferred participating shares of the Company,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, New York, on 17 November 2010.

2) «GFI Software Holdings Ltd.» a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1604255 in its capacity as shareholder of the Absorbed Company,

being the holder of three billion three hundred seventeen million three hundred sixty-four thousand one hundred sixty-seven (3,317,364,167) Class A ordinary shares of the Company,

here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy, given in New York, New York, on 17 November 2010.

The said proxies, initialed «ne varietur» by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all members of «TV Holding S.à r.l.», a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 147.127, incor-

porated pursuant to a notarial deed on June 10, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 5, 2009 under number 1507. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the date hereof (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of members is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose of the Company and subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

2. Miscellaneous.

Then, the general meeting of members, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting of members resolves to amend the corporate purpose of the Company and consequently amends article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:«

« **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1) TeamViewer Holdings Ltd., une limited company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG1110, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1541031,

étant le détenteur de sept milliards sept cent quarante millions cinq cent seize mille trois cent quatre-vingt-dix (7,740,516,390) parts sociales participatives préférentielles de classe B de la Société,

dûment représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, New York, le 17 novembre 2010.

2) GFI Software Holdings Ltd., une limited company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG1110, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1604255,

étant le détenteur de trois milliards trois cent dix-sept millions trois cent soixante-quatre mille cent soixante-sept (3,317,364,167) parts sociales ordinaires de classe A de la Société,

dûment représentée par Monsieur Alexander OLLIGES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à New York, New York, le 17 novembre 2010.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de «TV Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 147.127, constituée suivant acte notarié en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 août 2009 sous le numéro 1507. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné le 3 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à la date des présentes (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparantes, représentant l'entière du capital social et ayant renoncé à toute notification préalable, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente l'article 3 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Divers.

L'assemblée générale des associés a par la suite pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'objet de la Société et modifie article 3 des Statuts de la Société, qui aura par conséquent la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14567. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010168143/147.

(100194282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Riosal Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 67.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. La démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;
2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;
3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme

RIOSAL INVESTMENT S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164225/21.

(100189347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Screw Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.531.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 25 novembre 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornélia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet au 2 novembre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010164230/16.

(100189484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

E.G.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.044.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2010

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010167798/17.

(100194244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Sherleny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.339.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. La démission de Madame Marie VASLIN est acceptée avec effet au 23 octobre 2010;

2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

4. Le changement du Commissaire aux Comptes actuel, à savoir la société Fin-contrôle S.A. et proposé de conférer le mandat à la société Kohnen & Associés S.à.r.l., RCS Luxembourg B-0114190, ayant son siège social situé au 62, Avenue de la Liberté, à L- 1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

SHERLENY INVESTMENTS S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164234/25.

(100189301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Shessen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.655.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. les démissions de Madame Marie VASLIN, Messieurs Vincent CILETTI et Jean-François CORDEMANS, sont acceptées avec effet au 23 octobre 2010;

2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurant au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN, Messieurs Vincent CILETTI et Jean-François CORDEMANS, démissionnaires. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014;

3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

4. Le changement du Commissaire aux Comptes, à savoir la société Fin-contrôle S.A. et proposé de conférer le mandat à la société Kohnen & Associés S.à.r.l., RCS Luxembourg B-0114190, ayant son siège social situé au 62, Avenue de la Liberté, à L- 1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

SHESSEN HOLDING S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164235/25.

(100189564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.326.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010169510/12.

(100196383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

SJ Properties Aubervilliers DebtCo Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 36.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.781.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés tenue en date du 24 octobre 2010, les décisions suivantes ont été prises:

Acceptation de la démission de M. Peter Martin FISCHBACH-ENGELBERG, avec adresse au 17, op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg, en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de M. Gilles Georges WECKER, avec adresse au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de M. Thordur GISLASON, avec adresse au 20, Thingas, IS-110 Reykjavik, Islande, en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat.

Nomination de M. Bjarki Andrew BRYNJARSSON, avec adresse au 4, Lyngholt, 225 Alftanes, Islande, en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Mme Françoise PFEIFFER, avec adresse professionnelle au 5, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Mr Gudjon ASMUNDSSON, avec adresse professionnelle au 12, Sudurlandsbraut, 108 Reykjavik, Islande, en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010164238/28.

(100189236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

V.V.F Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 57, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 91.509.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 déc. 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la nomination de Monsieur Nitu Victor, domicilié à 57, Rue Principale, L-8833, Wolwelage en qualité d'administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur le compte de l'exercice clos au 31 déc. 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la nomination de Monsieur Nitu Florent; domicilié à 57, Rue Principale, L-8833, Wolwelage en qualité d'administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur le compte de l'exercice clos au 31 déc. 2015

Signatures.

Référence de publication: 2010164244/15.

(100189621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.